COMMUNE DES AVIRONS

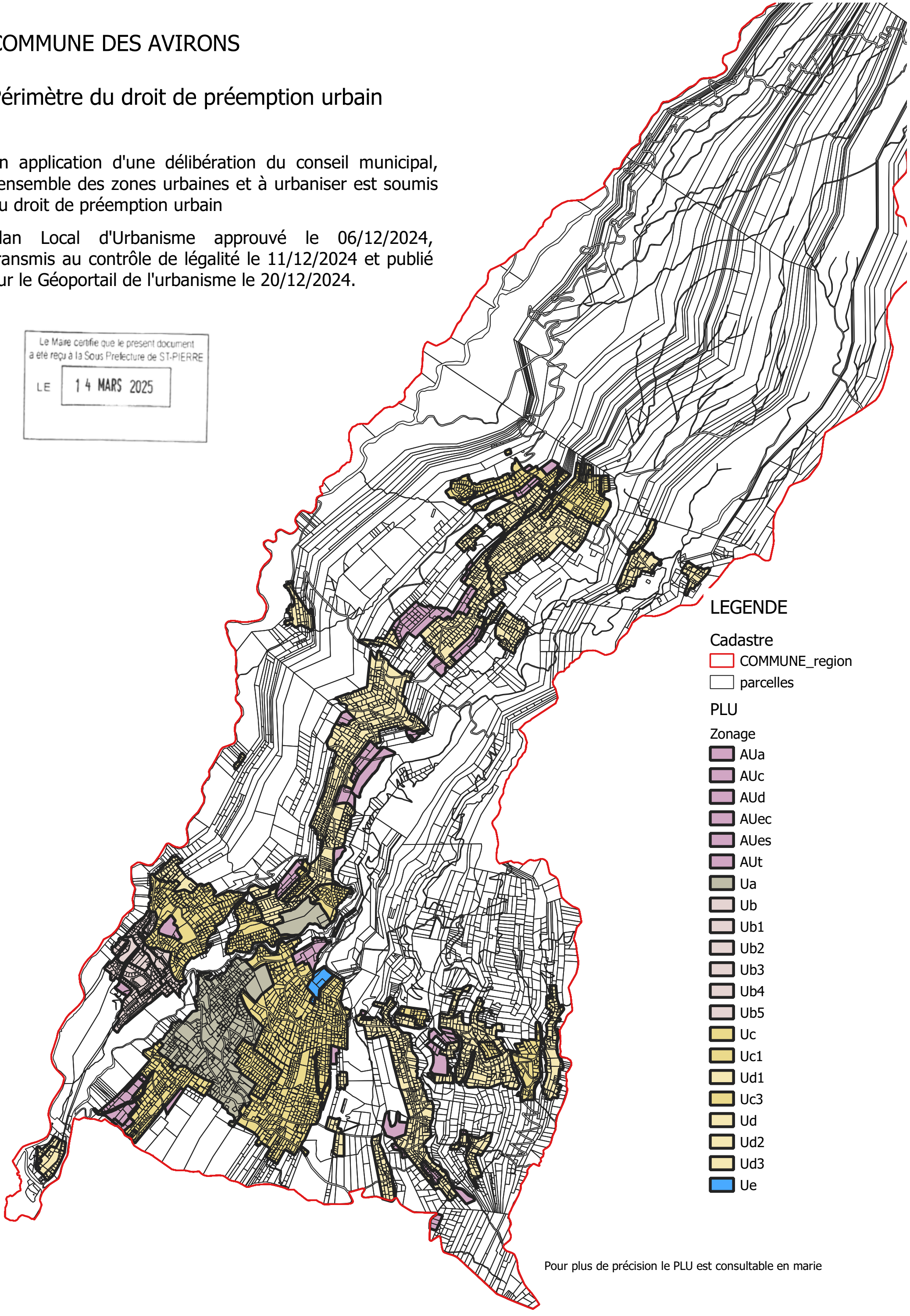
Périmètre du droit de préemption urbain

En application d'une délibération du conseil municipal, l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser est soumis au droit de préemption urbain

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/12/2024, transmis au contrôle de légalité le 11/12/2024 et publié sur le Géoportail de l'urbanisme le 20/12/2024.

Le Maire certifie que le present document a été reçu à la Sous Prefecture de ST-PIERRE

LE 14 MARS 2025



Pour plus de précision le PLU est consultable en marie